

12819 - Annuler les effets de la magie sur un homme en nuit de noces

question

Chez nous, en Egypte, chaque fois qu'un homme vit sa première nuit de noces, il se trouve incapable d'accomplir son devoir (sexuel) envers son épouse sous prétexte d'avoir subi une opération magique qu'on appelle « **ribat** » ou « **marbout** » ou « **rabit** » c'est-à-dire qu'il est empêché de pouvoir coucher avec sa femme et qu'il faut le libérer... Est-ce exact ?

la réponse favorite

Tel n'est pas nécessairement le cas. Mais cela peut arriver. Certains peuvent être confrontés à une épreuve due au recours de quelqu'un à la magie pour les empêcher de pouvoir coucher avec leurs femmes. C'est dans ce sens que le Très Haut dit : «**ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse.**» (Coran, 2 : 102). Mais si on utilise les moyens de protection religieux, Allah nous protège contre le mal des magiciens et celui des autres ou l'enlève quand il nous atteint.

L'on doit réciter pour soi-même le verset du Trône, la Fatiha, les versets relatifs à la magie et les sourates 112, 113 et 114. Ceci met fin aux effets de la magie grâce à la permission d'Allah. L'expérience l'a souvent prouvée... la récitation peut être faite par un bon récitant issu des gens du bien et de piété dont on espère du bien. On récite sur de l'eau et celle-ci peut être bue ou utilisée pour se laver. Cela met fin au mal. On peut aussi, après la récitation, souffler sur la victime, et Allah la guérira grâce à cela. Tout cela constitue des moyens de salut.